

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**Commune de SAINT PIERRE D'ENTREMONT**

**ARRETE DE POLICE N° 2024 CIR 17**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE GR**  
**QUI RELIE LA RD 520C SOUS LE CHATEAU DE MONTBEL**  
**PAR LE CHEMIN DE NOIRFOND**

**Le Maire de la commune de SAINT PIERRE D'ENTREMONT**

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

VU la demande de M. Nicolas LAUSENAZ-PIRE, représentant l'entreprise "CAN- Agence Rhône Alpes", dont le siège est situé 201 voie Vasco de Gama, 73800 Ste Hélène du Lac, concernant des travaux de sécurisation du tunnel du Petit Frou ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de régler la circulation du GR dont une partie de l'itinéraire est située en dessous des travaux de sécurisation, ceci afin d'assurer la sécurité lors de ces travaux ;

**ARRETE :**

**Article 1 – Il sera interdit de passer à pied, à vélo ou à cheval sur l'itinéraire du GR qui relie la RD 520C sous le Château de Montbel par le chemin de Noirfond (cf. plan joint au présent arrêté).**

**Article 2 – La durée de cette interdiction sera effective à compter du lundi 02 septembre 2024 jusqu'au vendredi 18 octobre 2024 inclus.**

**Article 3 -** La signalisation réglementaire sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. Elle est à la charge financière et sous la responsabilité de l'entreprise CAN pendant toute la durée du chantier. Elle est fournie, mise en place, remplacée et déposée, surveillée et maintenue par l'entreprise CAN.

**Article 4 –** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes habituelles et une communication auprès de l'office de tourisme de Chartreuse sera effectuée ainsi que sur le site internet de la commune.

A St Pierre d'Entremont le 11 juillet 2024.

**Marc GAUTIER,**  
**Maire.**



ACCES INTERDIT DU 02/09/2024 AU 18/10/2024 INCLUS

